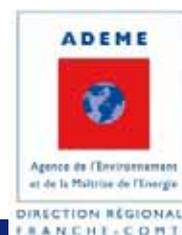


DOSSIER DE PRESSE

Signature de chartes d'engagements volontaires
de réduction des émissions de CO₂ par

4 entreprises de transport routier de voyageurs
10 entreprises de transport routier de marchandises

le 18 décembre 2013 à Serre-les-Sapins



Une session de signature exceptionnelle

Il s'agit, une nouvelle fois, d'une session exceptionnelle, pour deux raisons :

- ▶ les signatures des 4 premières entreprises de transport de voyageur en Franche-Comté ;
- ▶ l'engagement de 10 nouvelles entreprises de transport de marchandises en Franche-Comté.

Le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), en concertation avec les organisations professionnelles, ont élaboré, en 2008, la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂ nommée « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent ».

Cette démarche permet à toute entreprise de transport routier de s'engager en faveur du développement durable, via un plan d'actions personnalisé sur 3 ans. Elle offre un cadre méthodologique (diagnostic, indicateurs de suivi) et une reconnaissance des engagements.

En 2009, un comité de suivi régional a été instauré. Il comprend la DREAL représentante du Préfet de région, l'ADEME, le Conseil régional de Franche-Comté, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, l'AFT délégation régionale auprès des institutions, les organisations professionnelles de transporteurs représentatives au niveau régional (OTRE, FNTR, FNTV, TLF) et le chargé de mission CO₂ engagé pour 3 ans pour animer ce dispositif.

L'engagement de ces entreprises dans la charte devrait permettre d'éviter, au terme de leur engagement, l'émission de 8676 tonnes de CO₂ et d'économiser plus de 2 584 949 litres de gazole. Leurs engagements de réduction, qui portent sur une flotte de 1304 véhicules et mobilisent 1386 conducteurs, est en moyenne de 8,3 % de leurs émissions de CO₂ sur une période de 3 ans.

Les signatures de 4 entreprises dans le secteur du transport routier de voyageurs marquent une nouvelle étape dans le déploiement de la démarche « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent », elles s'inscrivent dans la dynamique initiée depuis 3 ans dans le transport routier de marchandises (27 entreprises engagées).

La liste des entreprises engagées dans la démarche est consultable sur les sites Internet :

- ▶ du ministère chargé des transports
- ▶ de l'ADEME



Présentation de la démarche : « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent »

► Objectif : la réduction des émissions de CO₂ dans le transport routier par la maîtrise des consommations de carburant.

Ce dispositif d'engagements volontaires des entreprises de transport routier est une démarche concrète qui vise à réduire les émissions de dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre (GES) responsable du changement climatique.

Elle s'inscrit pleinement dans la dynamique de la conférence environnementale et dans les objectifs ambitieux de la France pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre le changement climatique et participe à l'objectif de diminuer de 20 % les émissions de CO₂ d'ici à 2020.

Mise en place dès 2008, par le ministère chargé des transports et l'ADEME en concertation avec les organisations professionnelles, pour les entreprises du transport routier de marchandises, la démarche a été étendue en septembre 2011 aux entreprises du transport routier de voyageurs et début 2013 aux entreprises de transport routier de proximité (véhicules légers).

Dans un contexte de hausse régulière du prix du pétrole et de lutte contre le changement climatique, les entreprises du secteur du transport routier ont à leur disposition une large palette de solutions permettant de réduire la consommation de carburant de leurs véhicules et ainsi leurs émissions de dioxyde de carbone (CO₂).

Ces solutions sont :

- Technologiques : véhicule et carburant
- Organisationnelles : optimisation des chargements et des flux
- Comportementales : conducteur

Aucune action n'est susceptible d'offrir seule un potentiel suffisant, mais chacune doit être envisagée comme complémentaire des autres. C'est dans cet esprit que la charte « Objectif CO₂ : les transporteurs s'engagent » a été créée.



Objectif CO₂ : du diagnostic à l'action

La charte, basée sur le volontariat, engage les entreprises signataires dans un plan d'actions personnalisé tri-annuel, en vue de diminuer leurs consommations de carburant et par voie de conséquence leurs émissions de CO₂.

Le déroulement de la démarche en 4 étapes

- ▶ L'auto-évaluation : Vérifier l'existence de conditions préalables
- ▶ La réalisation du diagnostic CO₂ : Définir un état de référence, fixer les indicateurs et objectifs chiffrés pour les actions identifiées.
- ▶ La signature de la charte : S'engager solennellement
- ▶ Un plan tri-annuel et un suivi annuel : Vérifier le respect des engagements sur les 3 niveaux et sur une période de 3 ans

Les bénéfices pour les entreprises

▶ **Économique** : Réduire ses émissions de CO₂, c'est réduire sa consommation de carburant et sa vulnérabilité face aux aléas des cours des produits pétroliers (les charges de carburant constitue environ 28,0 % du prix de revient en 2013 (source CNR)).

▶ **Managérial** : S'engager dans une démarche structurante, source de mobilisation et de motivation du personnel.

▶ **Environnemental** : Réduire ses émissions de CO₂, c'est participer concrètement à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Vis-à-vis des donneurs d'ordre et des autorités organisatrices de transport : Réduire ses émissions de CO₂, c'est maintenir un avantage concurrentiel et répondre aux attentes des autorités organisatrices de transport et des donneurs d'ordre soucieux de réduire l'impact carbone de leurs activités de transport.

▶ **Vis-à-vis des voyageurs et usagers** : En améliorant l'image du transport routier de auprès du grand public et en encourageant l'utilisation des transports collectifs.

Durant toute la période d'engagements, la signature de la charte ouvre le droit pour l'entreprise d'utiliser le logo et le nom associé à la démarche, afin de communiquer tant en interne qu'en externe sur ses engagements et de figurer sur la liste des entreprises signataires.

Par ailleurs, pour répondre de façon précise à l'obligation d'afficher les quantités d'émissions de CO₂ induite par leur prestation, entrée en vigueur le 1er octobre 2013, les entreprises engagées dans ce dispositif disposent de données fiables et personnalisées.



Un dispositif national déployé en Franche-Comté

Un comité de pilotage régional a été constitué en 2009 pour accompagner le déploiement de la démarche en Franche-Comté. Il comprend la DREAL représentante du Préfet de région, l'ADEME, le conseil régional de Franche-Comté, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, l'association formation transport (AFT) délégation régionale auprès des institutions, les organisations professionnelles de transporteurs représentatives au niveau régional (OTRE, FNTR, FNTV, TLF) et le chargé de mission CO₂.

Accompagnement des entreprises

Frédéric AUDINEL, chargé de mission CO₂, a été recruté en 2012 pour sensibiliser, informer et apporter un conseil méthodologique aux entreprises de Franche-Comté dans les différentes phases de la démarche. Son poste est financé par l'ADEME, la Région Franche-Comté, le Feder et l'AFT. Il met à la disposition des entreprises qui s'engagent dans la démarche un cadre méthodologique cohérent, fiable et reconnu à l'échelle nationale.

Les entreprises intéressées réalisent, en interne ou avec l'appui du chargé de mission, la phase de diagnostic et d'élaboration du plan d'action, préalable à la signature de la charte.

Les signatures

Pour le secteur du transport routier interurbain de voyageurs, les 4 premières entreprises viennent de cosigner la charte :

TRANSPORTS GTV	25770 SERRE LES SAPINS
CARS MOUCHET SAS	25250 RANG
AUTOCARS MARON	25150 VERMONDANS
SAS TARD MICHEL ET FILS	70300 LUXEUIL LES BAINS

Pour le secteur du transport routier de marchandises, 10 entreprises viennent de co-signer la charte :

TRANSPORTS SOTRAMAN	25110 AUTECHAUX
TRANSPORTS JEANNERET	25300 PONTARLIER
TRANSPORTS GAVIGNET	25320 CHEMAUDIN
ENVIE 2E FRANCHE COMTE	25490 FESCHES-LE-CHATEL
SARL GROS	39100 DOLE
TRANSPORTS 2B	39570 COURLAOUX
RIGOULOT TRANSPORTS	70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
TRANSPORTS CLOT	70210 MELINCOURT
SARL TRANSPORTS MARMIER	70600 FRAMONT
EXBRAYAT SA	90400 BOTANS

Précédemment, 17 entreprises de transport routier de marchandises ont signé la charte.



Bilan de la démarche

Au total en Franche-Comté, l'engagement des 31 entreprises (marchandises et voyageurs) signataires de la charte, dont le périmètre aujourd'hui atteint 1304 véhicules et 1386 conducteurs, est en moyenne de 7,6 % de réduction de leurs émissions de CO₂ sur 3 ans (soit plus de 2,65 millions de litres de gazole et près de 8900 tonnes de CO₂)

	Transports voyageurs	Transports marchandises	Total en Franche-Comté à ce jour	Total en France au 1er janvier 2013
Nombre d'entreprises	4	27	31	794
Nombre de véhicules	222	1082	1304	93852
Nombre de conducteurs	242	1144	1386	104178
Consommation moyenne (l/100km)	28,9	33,85	31,37	NC
Engagement de réduction en moyenne (%)	9	7,5	8,3	9,3
Soit en litres de carburant (3 ans)	267681	2317268	2584949	217908370
Soit en tonnes de CO₂(3 ans)	805	7871	8676	633344



Contacts

Préfecture de la Région Franche-Comté - Préfecture du Doubs

Dominique MENDEL - Tél : 03 81 25 10 70 - dominique.mendel@doubs.gouv.fr

Conseil régional de Franche-Comté

Hélène WOKOWSKI-PIERRE - Tél : 03 81 61 61 08 - helene.wokowski-pierre@franche-comte.fr

ADEME Franche-Comté

Florence MORIN - Tél : 03 81 25 50 10 - florence.morin@ademe.fr

DREAL Franche-Comté

Patricia DROZ - Tél : 03 81 21 67 18 - patricia.droz@developpement-durable.gouv.fr



18 décembre 2013
Signature de chartes d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂

